DÉPARTEMENT DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille treize, le 14 novembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 7 novembre deux mille treize, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

SÉANCE DU

14 NOVEMBRE 2013

Le nombre de Conseillers en exercice est de 39

OBJET

Décision modificative n°3 / 2013 – Ville

En vertu de l'article L.2131-1 du C.G.C.T. Le Maire de Saint-Germain-en-Laye atteste que le présent document a été publié le 18 novembre 2013 par voie d'affichages notifié le transmis en sous-préfecture le 15 novembre 2013 et qu'il est donc exécutoire.

Le 18 novembre 2013

Pour le Maire, Par délégation, Le Directeur Général Adjoint des Services



Etaient présents:

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Madame MAUVAGE, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Madame DE CASTRO COSTA, Monsieur CHARREAU, Monsieur RAVEL, Madame TÉA, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur PRIOUX. GUERRY, Monsieur QUÉMARD, Madame Madame BRUNEAU-LATOUCHE. Monsieur BLANC. Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD, Monsieur **BIHOUIS**

Avaient donné procuration :

Monsieur LEBRAY à Monsieur LAMY
Madame ROCCHETTI à Mme RICHARD
Monsieur PERRAULT à Monsieur SOLIGNAC
Madame KARCHI-SAADI à Madame TÉA
Mademoiselle DEMARIA-PESCE à Monsieur FAVREAU

Secrétaire de séance :

Monsieur ROUSSEAU

N° DE DOSSIER: 13 F 08

OBJET: DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 / 2013 - VILLE

RAPPORTEUR: Monsieur SOLIGNAC

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs,

Pour prendre en compte l'avancement des projets portés par la Ville, il est proposé un ajustement du budget 2013.

Les principaux postes de dépenses et de recettes de cette décision modificative n°3 sont détaillés dans le document de présentation joint. Leur répartition par nature de crédits (M14) est donnée dans la maquette jointe.

SECTION D'INVESTISSEMENT:

381 211,06 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

149 252.39 €

Cette Décision Modificative s'équilibre en dépenses et en recettes dans chacune de ses sections.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter cette décision modificative par chapitre.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

À LA MAJORITÉ, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD, Monsieur BIHOUIS votant contre,

ADOPTE cette décision modificative n° 3 par chapitre.

POUR EXTRAIT CONFORME, AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.

> Pour le Maire, Le 1er Maire-Adjoint,

Maurice SOLIGNAC

Vice-Président du Conseil Général des Yvelines